



Bourse du travail
Boulevard Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tel: 0386611860 Fax: 0386215374
Mel: snes-nievre@dijon.snes.edu

CIRCULAIRE N°6

SOMMAIRE

§ Des conditions inadmissibles pour les stagiaires
 § Une fausse revalorisation
 § Annexes : Fausse revalorisation !!
 Pétition « Pas d'Education de Qualité Sans Enseignants bien formés »

DES CONDITIONS INADMISSIBLES POUR LES STAGIAIRES

L'an prochain, nos collègues stagiaires et leur tuteur connaîtront des conditions de travail en forte dégradation :

- Les stagiaires seront affectés sur un temps plein dès la rentrée avec des classes en pleine responsabilité. Le temps de formation est renvoyé aux conseils et visites du tuteur, à un stage de six semaines aux environs des vacances de février, et à quelques journées de stages du PAF.
- Les tuteurs devront assumer seuls en début d'année la formation des stagiaires tout en ayant un temps plein avec la responsabilité des classes. Le Rectorat leur permettra de se faire remplacer jusqu'à l'équivalent d'un mi-temps maximum certaines semaines entre la rentrée et les vacances de la Toussaint (un TZR les remplacera).

Outre la dégradation des conditions de travail du tuteur et du stagiaire, ce dispositif aura des conséquences **pour les élèves du tuteur** qui verront leur enseignant remplacé régulièrement par un TZR en début d'année, **pour les élèves du stagiaire** qui outre qu'ils auront un enseignant non formé en charge de leur classe, et verront un étudiant en Master 2 (donc encore moins formé) remplacer leur professeur pendant 6 semaines au milieu de l'année quand il partira en stage avant de le retrouver peut être un peu mieux formé pour la fin de l'année.

Enfin, ce dispositif a des conséquences néfastes pour les mutations de tous les enseignants car le Rectorat doit, pour affecter les stagiaires à temps complet, retirer des postes fixes du mouvement. Ceci va diminuer d'autant les possibilités de mutations notamment sur la Côte d'or et la Saône et Loire, car ce sont **plus de 200 postes vacants qui seront retirés du mouvement**.

Devant de telles dégradations, le SNES 58 appelle à signer la pétition « Pas d'Education de Qualité Sans Enseignants bien formés » (jointe ou en ligne <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3418>)

UNE FAUSSE REVALORISATION

Le Ministère a annoncé qu'il avait fortement revalorisé le début de carrière des enseignants, en affichant plus de 150 € mensuel d'augmentation pour un certifié en début de carrière. La modification de grille salariale qui n'a pas été discutée avec les organisations syndicales, change effectivement les indices des échelons 3, 4 et 5 (environ 15 points d'indice supplémentaires (50 €) et supprime les échelons 1 et 2 qui correspondaient à la deuxième année après la licence (qui dorénavant n'est plus rémunérée). C'est en comparant l'ancien premier échelon au nouveau troisième 3 échelon que le ministère peut annoncer ces augmentations. Cette comparaison est une véritable manipulation, car si l'on compare la différence de revenus sur la carrière (entre la licence et 60 ans) entre l'actuel système de rémunération et le nouveau système, un certifié, qu'il passe au grand choix ou à l'ancienneté, perdra entre 9000 et 13000 €. La revalorisation annoncée par le ministère est en fait une diminution de nos rémunérations.

Bien cordialement,
Le Secrétariat Départemental : Abdellatif ATMANI, Alain CHARLOIS, Olivier CROUZET

Fausse revalorisation !!

Comparons sur la carrière, les modifications de rémunérations :

	Situation actuelle	L'an prochain	Ce que le SNES demande
1 ans après la licence	PCL1 en IUFM non rémunéré	M1 non rémunéré	Bourse type IPES (pris en compte pour la retraite et l'avancement)
2 ans après la licence	PCL2 (stagiaire) : rémunéré à temps plein pour un tiers temps de service (Echelon 1 pendant 3 mois, Echelon 2 pendant 9 mois)	M2 non rémunéré (sauf si stage de M2 : 3000 euro pour 108h de cours) non pris en compte pour la retraite	Bourse type IPES (pris en compte pour la retraite et l'avancement)
3 ans après la licence	T1 (titulaire) : service à plein temps rémunéré à l'Echelon 3 pour l'année,	FSTG (stagiaire) : d'après les annonces Chatel : service à temps complet rémunéré au nouvel échelon 3 (15 pts d'indice au dessus de l'ancien)	Stagiaire : rémunéré à plein temps pour un tiers temps de service (les IPES entraînent automatiquement un reclassement à l' echelon 3 ou 4)(avec une revalo pour tous)
4 ans après la licence	T2 (titulaire) : service à plein temps rémunéré à l'Echelon 4 pour l'année.	T1 (titulaire) : d'après les annonces Chatel : travail à temps complet rémunéré au nouvel échelon 4 (15 pts d'indice au dessus de l'ancien)	T1 (titulaire) : rémunéré à temps plein avec une décharge de service pour poursuivre la formation. (avec une <u>revalo pour tous</u>)
.....			

Si l'on poursuit la comparaison entre la situation actuelle et celle de l'an prochain, sur l'ensemble de la carrière en calculant la différence de rémunération, on trouve par exemple :

- qu'un certifié qui progresse « au grand choix » perd entre 9900 et 12900 euros,
- qu'un certifié qui progresse « à l'ancienneté » perd entre 8900 et 11900 euros,

L'annonce ministérielle est une vraie manipulation !!!!

et nos salaires continuent de stagner.....